

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 24 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre à vingt heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 octobre 2017

**Présents** : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Joubert, Michener, de Saint-Seine, Tartarin

**Excusés** : Mme Beauvais, Galisson, Prieur,

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**N° 2017-49: DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE CHAINGY**

7.5 Finances locales – subvention

Le maire explique au conseil municipal que la maison familiale rurale de Chaingy (Loiret) demande une subvention pour les apprentis domiciliés dans notre commune.

Le maire précise que cette demande concerne un apprenti : M. Dorian ROULET.

Le maire propose d'attribuer une subvention de 70 € (par apprenti).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** de verser une subvention de 70 € à la maison familiale rurale du Chanigy.

**N° 2017-50: RENOVATION DES LOGEMENTS AU DESSUS DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE PAYS ET DE LA DETR**

7.5 Finances locales – subvention

Le maire rappelle le projet d'isolation et de rénovation des logements situés au-dessus de la mairie. Un diagnostic énergétique des bâtiments a été réalisé par le cabinet Energio.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à SOLIHA.

Le montant des travaux est estimé à 150 000 € H.T.

Dans le cadre de ce projet, la commune peut obtenir des subventions au titre de la DETR et du contrat régional de Pays.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet de rénovation et d'isolation des logements situés au-dessus de la mairie,
- **Approuve** le plan de financement comme suit :

<b>Dépenses</b> Intitulé de l'opération	<b>Montant</b> <b>H.T en €</b>	<b>Recettes</b>	
Rénovation et isolation des logements situés au-dessus de la mairie	150 000 €	Contrat de Pays	22 400 €
		DETR	45 000 €
		Réserve parlementaire	10 000 €
		Programme TEPCV	13 500 €
		Autofinancement et emprunt	59 100 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>150 000 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>150 000 €</b>

- **Sollicite** une subvention auprès la Préfecture au titre de la DETR 2017,
- **Sollicite** une subvention auprès de la Communauté de communes Loches Sud Touraine dans le cadre du contrat régional de Pays 2013-2018 au titre du plan isolation des bâtiments publics,
- **Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

## **N° 2017-51: GROUPEMENT DE COMMANDE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

### **1.1 Commande publique – marché public**

Le maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n° n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Ce groupement de commandes serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie – programme 2018 – ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Le maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics. En revanche, l'exécution des marchés reste à la charge des membres du groupement et chaque commune signe donc, à l'issue de la procédure de consultation, des marchés pour ce qui la concerne avec les prestataires retenus et les exécute en son nom propre et pour son compte.

Le maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2018 et de l'autoriser à signer la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes.
- **Autorise** le maire à signer la convention.

**N° 2017-52 : MODIFICATION DES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE**

**5.7 Intercommunalité**

Le maire expose que, par délibération du 13 septembre 2017, le conseil communautaire a modifié les compétences communautaires, conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour procéder à :

- l'harmonisation des compétences optionnelles sur le territoire ;
- des changements de catégories dans les blocs obligatoire/optionnel/facultatif ;
- des précisions dans les formulations des compétences réellement exercées par Loches Sud Touraine.

Le maire présente le projet de statuts de la communauté de communes qui a été validé en conseil communautaire pour être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois sur cette modification des compétences en application de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les compétences communautaires définies par les arrêtés préfectoraux en date du 15 décembre 2016 et du 29 juin 2017,

Vu l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 septembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le projet de statuts tels que présentés et annexés à la présente délibération

**Questions diverses :**

**Bilan énergétique des bâtiments communaux**

Laure Mahous (Agence Locale de l'Energie et du Climat) présente le bilan énergétique 2016 des bâtiments communaux.

Les travaux d'isolation sur les bâtiments communaux ainsi que la participation de la commune au groupement d'achat d'électricité avec le SIEIL, ont permis de diminuer les dépenses énergétiques de la commune de 14 % par rapport à 2015.

Afin de poursuivre la maîtrise des dépenses énergétiques, différentes actions sont à réaliser :

- Régulation du chauffage des classes de l'école le soir, les week-end et les vacances scolaires (économie potentielle de 30 %)
- Optimisation de la régulation du chauffage de la salle des fêtes et de la salle des anciens en période inoccupée

### **Aménagement du centre-bourg**

#### Avancement des travaux :

- Plateaux surélevés réalisés
- Aménagement du parking de la salle des fêtes (en cours)
- Îlots de stationnements (test de l'aménagement avec des boli-roads).

### **Commission des chemins – fossés : bilan des travaux effectués**

Les travaux du programme de voirie 2017 sont terminés. Une réunion de réception de chantier est à programmer.

Les travaux de fossés ont été réalisés dans les lieux-dits suivants : Prix, La Basse-Garanderie, La Brosse, Cosnier, Ciamtière. La réparation du regard au lieu-dit La Folleterie sera réalisée prochainement par l'entreprise Boutin.

Les travaux suivants sont à prévoir en 2018 :

- Problème de busage à la Basse-Pommerie (chez M. Noël)
- Cosnier : remplacement de la buse cassée sous la voirie + grille avaloir à installer

La commission s'est déplacée à Cosnier pour la remise en état du chemin rural suite à la vente d'une partie du chemin à M. et Mme Berleau.

Les travaux seront effectués par M. Moreau (un descriptif des travaux sera transmis à la commune).

Il a été convenu qu'une partie du busage sera pris en charge par la commune (6 mètres – en attente du devis de M. Moreau).

## **Commission communication**

La commission se réunira le lundi 20 novembre à 18 h pour la préparation du bulletin municipal 2017 ainsi que la rédaction de la prochaine lettre d'information.

## **Alimentation en eau potable**

Une purge automatique a été installée à La Martinière afin de résoudre la présence de CVM dans l'eau.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau potable sur la commune, plusieurs projets sont à l'étude par la communauté de communes :

- Installer une filière de traitement des pesticides
- Mettre en service le forage de l'ancienne Laiterie de Ligueil
- Recenser les forages agricoles existants sur le territoire et étudier le potentiel de débit

## **Organisation du 11 novembre**

Le maire indique que le repas du 11 novembre sera réalisé par le restaurant Le Bellevue.

Le restaurant demande de l'aide pour faire le service.

Sont disponibles pour le service : Anne-Sophie, Arlette, Christophe, Jean-Claude, Lionel (à partir de 15 h), Martine, Michel, Pascal, Patrick et Sylvie.

## **Cérémonie des vœux**

La cérémonie des vœux est prévue le dimanche 14 janvier 2018 à 10h30.

## **CEE-TEPCV**

Suite au bureau communautaire du 27 septembre dernier, les projets retenus dans la cadre du programme CEE TEPCV sont les suivants :

- 15 673 € pour le changement de chaudière et des menuiseries de la mairie
- 4 755 € pour le changement des menuiseries de la salle associative aéromodélisme

Les travaux seront réalisés en 2018.

### **Congrès des maires**

Le congrès des maires d'Indre-et-Loire se déroulera le jeudi 30 novembre 2018 à Tours.

Les inscriptions sont à faire auprès du secrétariat.

### **Recrutement – remplacement de l'agent d'entretien**

Mme Sylvette Guérin remplacera Mme Emmanuelle Carré, agent d'entretien, pendant son congé de maternité (à compter du 25 décembre 2017).

*Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées :*

*- Le mardi 28 novembre 2017 à 20 h 30*

*- le mardi 19 décembre 2017 à 20 h*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 24 octobre 2017**

	<b>Délibérations</b>
<b>2017-49</b>	Demande de subvention de la maison familiale rurale de Chaingy
<b>2017-50</b>	Rénovation des logements au-dessus de la mairie – demande de subvention au titre du contrat régional de pays et de la DETR
<b>2017-51</b>	Groupement de commande des travaux de voirie 2018
<b>2017-52</b>	Modification des compétences communautaires – Communauté de communes Loches Sud Touraine



## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2017

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Absente
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	Absente
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	